



La naissance du Consulat : la constitution de l'an VIII

« La constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté. Les pouvoirs qu'elle institue seront stables et forts. La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie. »

Bonaparte, 24 frimaire an VIII

